

Service instructeur

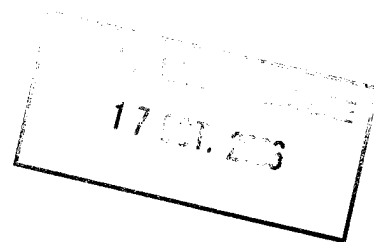
N° 89/78-06

TRANSPORTS SCOLAIRES

Service consulté

DCP

DIF



**TRANSPORTS SCOLAIRES
ENGAGEMENT DE MARCHÉ**

Résumé : La société PIOT résilie par anticipation deux marchés des transports scolaires dans la Vallée de Thann avec effet au 1^{er} janvier 2007. Un marché doit être engagé pour le remplacement du transporteur.

La société des Autocars Piot a fait connaître son intention de résilier avec effet au 1^{er} janvier 2007 les deux lots de transports scolaires qu'elle exploite encore dans le Haut-Rhin :

- Goldbach - Altenbach - Lycées de Thann (29 700 euros par an)
- Regroupement scolaire Urbès - Mollau - Storckensohn (30 200 euros par an).

Les services sont organisés sur délégation du Département par la Communauté de Communes de Saint-Amarin.

Ces deux lots arrivaient à échéance au 30 juin 2007. Toutefois la société Piot qui ne dispose plus de moyens locaux d'exploitation estime ne plus être en mesure de les assurer, hormis un dispositif transitoire pour la période septembre / décembre 2006.

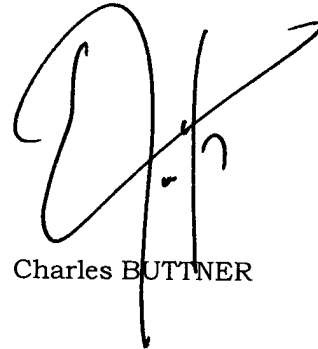
Le renouvellement de ces deux marchés était programmé pour la rentrée 2007 avec durée de 5 ans devant courir jusqu'en juin 2012.

Cette résiliation nous conduit donc à un renouvellement anticipé du marché pour une durée de 5 ½ ans.

Le montant estimatif de l'opération au vu des dépenses actuelles est de 60 000 euros T.T.C. par an, soit 330 000 euros pour la durée du marché.

Compte tenu de la nécessité impérieuse d'être prêt pour la rentrée scolaire du 4 janvier 2007, je sollicite donc l'engagement des deux marchés ci-dessus avec application de la procédure d'urgence.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTNER

17 OCT. 2006